

Sécurité de tous : une police municipale bien équipée

Proximité, prévention et réactivité guident l'action de la police municipale au service des Madeleinois.

La [police municipale](#) exerce ses fonctions au plus près des habitants pour assurer la **tranquillité publique**. Elle intervient dans de nombreux domaines qui lui sont propres en complément de la police nationale et des pompiers.

Afin d'assurer et de renforcer leur protection dans l'exercice de leurs fonctions, les policiers municipaux sont équipés d'armes à feu depuis 2015, actuellement en cours de remplacement par des **pistolets semi-automatiques**.

Depuis peu, un **pistolet à impulsion électrique** (PIE) par brigade est venu compléter leur **armement défensif**.

Sécurité et proximité

Les policiers municipaux ont notamment pour missions :

- **l'assistance** (surveillance générale des lieux, des événements et manifestations, **surveillance** de la voie publique, surveillance des domiciles dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances et Week-end...)
- la **sécurité routière** et la **fourrière automobile**
- la **protection de l'environnement** et la **fourrière animale**
- le **flagrant délit**
- la **détection et la verbalisation des infractions** en matière d'urbanisme, de construction, de propreté, de salubrité et de nuisances sonores, ainsi que la **gestion des objets perdus**

Un équipement renforcé

Afin d'assurer leur protection et veiller à celle des habitants, les 15 policiers municipaux sont équipés :

- d'un gilet pare-balles,
- d'une bombe lacrymogène,
- d'un bâton de défense dit « tonfa » et
- d'un bâton de défense télescopique.

Les « revolvers 38 Special » sont en cours de remplacement par des **pistolets semi-automatiques**, armes plus fonctionnelles pour les agents et plus légères.

Enfin, les brigades sont équipées de **caméras piéton**, permettant de procéder à un éventuel enregistrement audiovisuel lors des interventions. En complément, les 2 brigades disposent maintenant d'une protection supplémentaire : 2 **pistolets à impulsion électrique** (PIE). Ces armes non létales à vocation dissuasive, permettent de neutraliser un individu récalcitrant.

Les agents suivent des sessions de **formation spécifiques** afin de porter ces armes sur la voie publique. Les pistolets à impulsion sont équipés de caméras. Ainsi, conformément à la loi, un enregistrement visuel et sonore est effectué à chaque déclenchement de l'arme.

Police Municipale

63 rue du Président Georges Pompidou
59110 La Madeleine
France

[03 20 74 17 25](tel:0320741725)

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h

police-municipale@ville-lamadeleine.fr

Publié le 21 février 2023